



La Fabrique
91, Route des Romains
67200 STRASBOURG
lafab.org

Assemblée Générale 2018

Rapport financier 2017

Table des matières

Fonctionnement	2
Outils	2
Accompagnement	2
Grandes lignes des chiffres	3
charges 2017	3
Loyer et charges locatives	3
Électricité	3
Honoraires de l'expert comptable	3
Stagiaire, service civique, salarié	3
Formateurs	4
Chantiers	4
Recettes 2017	4
Bilan	5
Fonds propres	5
Investissements	5
Subventions	5
suite des sub 2014/2015	5
nouvelles subventions	5
Prêts fondateurs	5
Compte de résultat 2017	7

Rapport financier 2017

Fonctionnement

Le deuxième trésorier de La Fabrique, Jean-Noël, a démissionné fin 2016. Son poste est resté vacant jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau lors du Conseil d'Administration du 07/04/2017. Lisa Laurent a alors été élue à ce poste. Afin d'assurer sa mission au mieux et d'alléger le poids des missions à réaliser, l'association a décidé de former un groupe autour d'elle, et de répartir les tâches quotidiennes telles que la saisie des factures et des fiches de caisse. Ce groupe a pris ses fonctions en même temps que la nouvelle trésorière et était composée à l'origine de 4 membres : Yaël Colard, Frédéric Fuchs, Maya Thomas et Lisa Laurent. Maya a quitté ce groupe à l'été 2017 pour des raisons personnelles.

Sans trésorier pendant les 4 premiers mois de l'année 2017, l'association a néanmoins poursuivi son développement. Les saisies comptables quotidiennes ont été assurées de manière ponctuelle par Jean Noël et Mehdi, puis rattrapées par le groupe de trésoriers. Les déclarations de TVA, qui doivent être réalisées de manière mensuelle, ont pris un retard qui n'a été rattrapé qu'au dernier trimestre 2017. Cela n'a toutefois engendré aucune pénalité financière pour l'association.

Outils

Les outils n'ont pas changé depuis la création de l'association :

Saisie des opérations grâce au logiciel libre Odoo, paramétré par Julien en 2015 et hébergé en réseau privé au sein du bureau de l'association.

Saisie des mouvements de caisses via une fiche de caisse en version papier, saisie à son tour dans le logiciel Odoo.

Sauvegarde des justificatifs comptables en version papier et numérique dans le bureau de l'association, sur son Drive et sur l'ordinateur fixe situé dans le bureau et surnommé Herminette.

Un état des lieux a été réalisé par les membres du groupe trésorerie afin de rendre ce système plus simple et plus efficace, et pour le mettre aux nouvelles normes entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018 quant à la certification des systèmes comptables et de caisse.

Il a été décidé :

De passer à un logiciel comptable certifié et plus nomade

De passer à un logiciel de caisse compatible et de former les personnes habilitées à se servir de la caisse afin de saisir les opérations en direct

Accompagnement

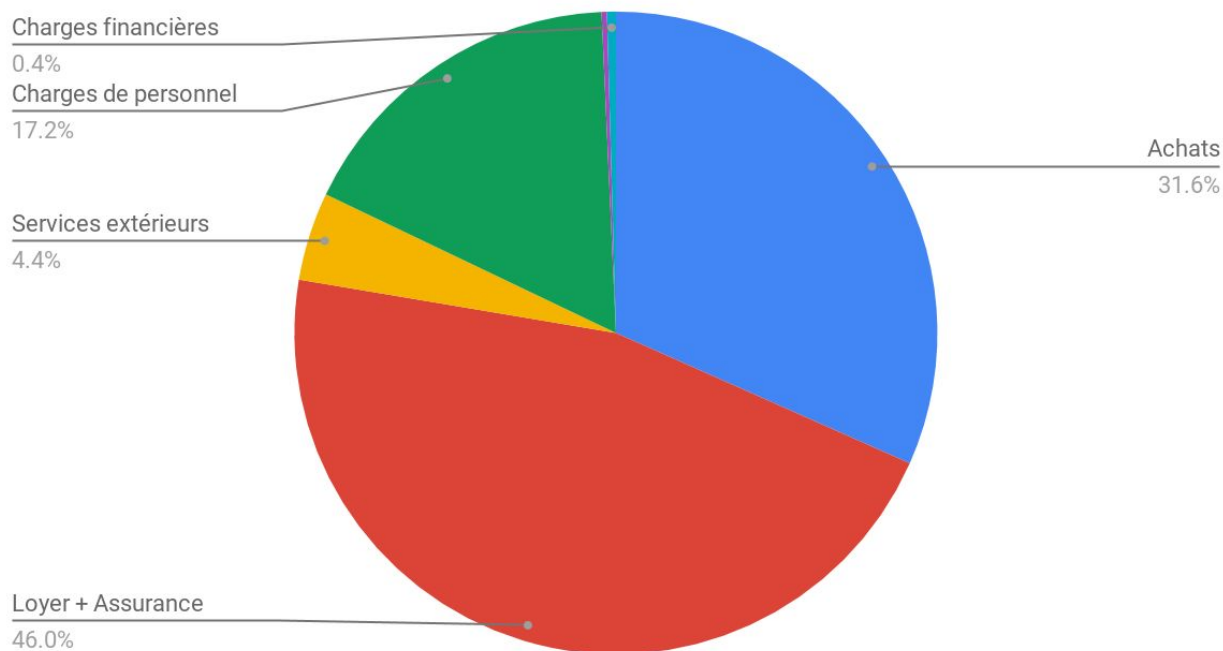
L'association est toujours accompagnée par son expert comptable Emmanuel Chane-Sing, du cabinet Asteria.

Elle bénéficie également du conseil d'Alsace Active.

Grandes lignes des chiffres

Charges 2017

Répartition des dépenses



Loyer et charges locatives

François Kormann a négocié une baisse des loyers en cours d'année. Ce poste constitue toujours le plus important à supporter pour l'association soit 15 240 €. Il absorbe quasiment entièrement les recettes dégagées par l'activité.

Pour 2018, une demande de subvention de fonctionnement a été déposée auprès de la Ville de Strasbourg. Elle permettrait de prendre en charge au moins une partie des charges locatives et de loyer.

Électricité

L'électricité est aussi un poste important (3 960 €); les factures sont particulièrement lourdes pendant les mois froids. Elles sont également plombées par l'obligation de recourir à un déshumidificateur d'air dans la travée 2 (50 € par mois environ).

Honoraires de l'expert comptable

1 440 €.

Stagiaire, service civique, salarié

La stagiaire accueillie par La Fabrique en 2016 a poursuivi sa mission jusqu'à son terme en juin 2017. Elle a été indemnisée, comme en 2016, en fonction du nombre d'heures réalisées et selon le barème en vigueur.

A partir du 15 octobre 2017, et pour une durée de 8 mois, La Fabrique accueille son premier Service Civique. Le poste a été attribué à Léa, qui en remplissait les conditions de situation et a répondu positivement aux besoins que nous avons exprimé. Sur le montant de son indemnisation, La Fabrique verse 106€ par mois. Une indemnité de 100€ nous est reversée par l'Agence des Services et Paiements (ASP) pour compenser cette dépense. Elle est comptabilisée comme une subvention d'exploitation. Le reste à charge est donc de 6€ par mois. Sur 2017, elle correspond à un montant de 15€.

Le projet de l'association le plus important financièrement en 2017 aura été l'accueil de son premier salarié. Il a débuté son contrat le 4 décembre 2017. Son premier salaire n'a cependant été versé qu'en janvier 2018 et les cotisations sociales afférentes seront prélevées par les caisses concernées en mars.

Les déclarations obligatoires et la gestion de ces prélèvements est réalisée via la mal-nommée plateforme Chèque Emploi Associatif, qui permet également de sortir des fiches de paie à moindre coût.

Des premiers frais ont été avancés en 2017, tels que l'adhésion à l'association locale de médecine du travail. Ils ont été absorbés grâce à la trésorerie positive.

L'intégralité du coût de cette embauche sera à terme équilibrée par les subventions micro-FSE et Fondation de France, accordées en 2017 et versées en 2018.

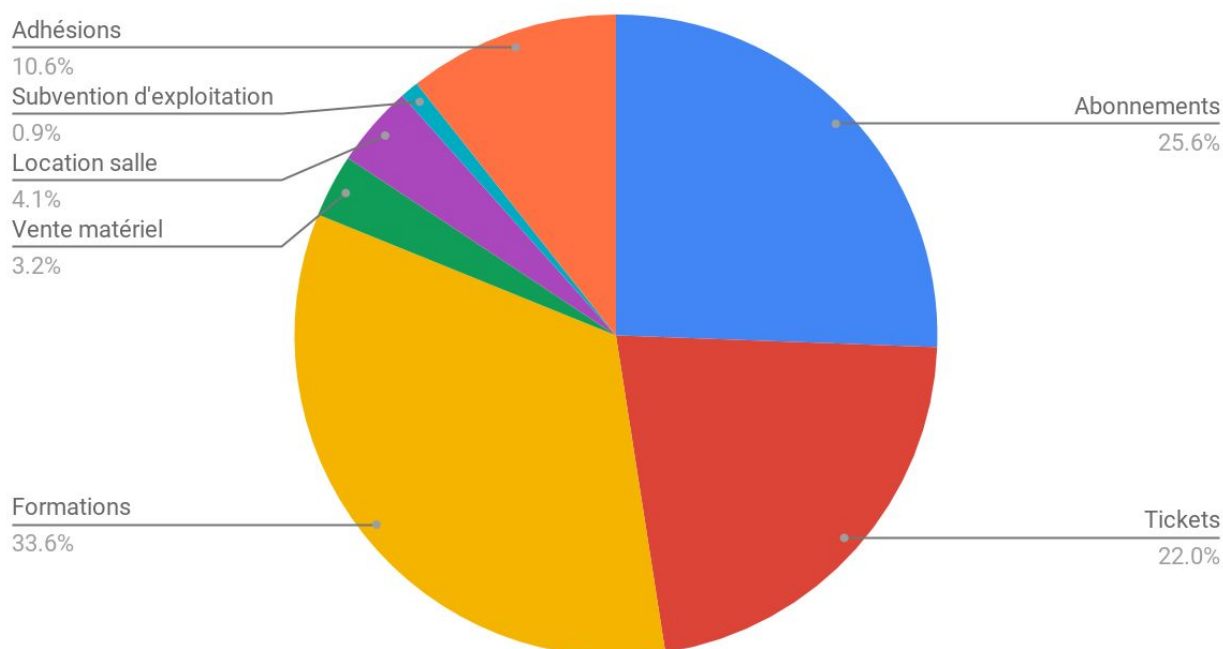
Formateurs

L'accroissement de l'activité de formation est suivie de l'accroissement de ce poste de dépense. Le Conseil d'Administration a toujours statué en faveur de la possibilité de rémunérer les formateurs s'ils le demandaient. En 2017, seuls ceux disposant d'un statut leur permettant d'émettre des factures l'ont été (Giuseppe, Bogdan,...). Les autres ont fait don de cette rémunération potentielle à l'association (Véronique, Pierre, Marianne, François, Manuel Y.).

Recettes 2017

L'année 2017 est la première année complète d'ouverture de La Fabrique au grand public. Une rentrée d'argent supplémentaire et jusque là insoupçonnée a vu le jour : la location de tout ou partie des locaux, avec ou sans accompagnement, à des tiers institutionnels ou privés.

Répartition des recettes



Adhésions : 2850€
Abonnements : 6852€
Tickets : 5880€
Formations : 9000€

Location de salle:

Suite à des demandes émanant de différentes sources, le CA a décidé d'autoriser la location à titre onéreux des locaux de l'association. Aucun barème n'a été fixé dans un premier temps afin de pouvoir nous adapter aux demandes et aux spécificités des publics (institutionnels, associatifs, grandes entreprises). Cette activité a généré une recette de 1 100 €.

Événements

Les événements ont été globalement bénéficiaires, grâce à la buvette. Les charges afférentes sont donc essentiellement l'achat de boissons et d'aliments. Là encore, nous avons pu compter sur les bénévoles pour fournir des gâteaux.

Exemples d'événements:

- Journée portes ouvertes et Assemblée Générale
- Ateliers Ouverts
- Journées du Patrimoine
- Journée hétérotopique

Ils ont tous été suivis de pics d'adhésions.

Bilan

Fonds propres

Alsace Active a accordé à l'association un apport en fonds propres avec option de retrait d'une valeur de 10 000€. L'apport a été versé au mois d'octobre 2017. Il a permis de renforcer la trésorerie et d'absorber les mouvements importants causés par l'embauche du premier salarié et le retard de versement des fonds liés (subvention Région, micro-projet FSE).

Cet apport au capital est temporaire, il sera remboursé au dernier trimestre 2018, sauf décision de prolongation. Cette décision sera prise par Alsace Active en fonction de l'activité et des résultats de La Fabrique en septembre 2018.

Investissements

Aucun investissement n'a été réalisé en 2017.

Les actifs immobilisés en cours d'année sont des machines données à l'association.

Subventions

Nouvelles subventions

Plusieurs subventions d'exploitation ont été accordées en 2017, mais n'ont pas encore été versées au 31/12/2017. Elles apparaissent au bilan :

- Micro-projet FSE
- Fondation de France
- Fondation Passion Alsace

Prêts fondateurs

Les remboursements des prêts fondateurs ont été rééchelonnés en cours d'année. Ils ont commencé dès le versement des fonds Alsace Active en octobre 2017.

Prêts exceptionnels

Les prêts exceptionnels consentis par François et Manuel Y ont eux-aussi fait l'objet d'un rééchelonnement.

Le prêt de François Kormann est prolongé jusqu'en 2019.

Le prêt de Manuel Yguel a été remboursé à hauteur de 2500€ sur les 3000€ au 31/12/2017. Les 500€ restants seront versés en janvier 2018. Cette dette sera donc définitivement soldée.

Compte de résultat 2017

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achats	10 970,00€	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	23 682,00€
Achats d'études et de prestations de services	1 570,00€	Prestation de services (Abonnements)	6 852,00€
Achats non stockés de matières et de fournitures	4 610,00€	Prestation de services (Tickets)	5 880,00€
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 960,00€	Prestation de services (Formations)	9 000,00€
Fourniture d'entretien et de petit équipement	830,00€	Vente de marchandises (consommables, EPI, matériaux)	850,00€
		Produits des activités annexes (Location)	1 100,00€
61 – Services extérieurs	15 948,00€	74 – Subventions d'exploitation	250,00€
Entretien et réparation	0,00€	AFP - Service Civique	250,00€
Charges locatives	15 240,00€		
Assurance	708,00€		
62 – Autres services extérieurs	1 540,00€		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 440,00€		
Publicité, publication	100,00€		
Frais postaux, télécommunications	250,00€		
63 – Impôts et taxes	142,00€		
Impôts et taxes sur rémunération	0,00€		
Autres impôts et taxes	142,00€		
64 – Charges de personnel	5 959,00€		
Rémunération des personnels	5 259,00€		
Charges sociales	700,00€		
65 – Autres charges de gestion courante	92,00€	75 – Autres produits de gestion courante	2 850,00€
66 – Charges financières	155,00€	Dont cotisations	2 850,00€
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00€
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	34 806,00€	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	26 782,00€
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	87 000,00€	87 – Contributions volontaires en nature	87 000,00€
Personnel bénévole	77 000,00€	Bénévolat	77 000,00€
Dons en nature	10 000,00€	Dons en nature	10 000,00€
TOTAL DES CHARGES	87 092,00€	TOTAL DES PRODUITS	89 850,00€